

## CHAPITRE 6 | LA FORMATION

Au sein du secrétariat général (SG), le département du recrutement, de la mobilité et de la formation (DRMF) assure le pilotage et la coordination de la politique de formation du ministère de la culture.

Il met en œuvre directement un plan national de formation dont la plupart des actions sont ouvertes à l'ensemble des agents du ministère de la culture dans le cadre des orientations ministérielles et interministérielles de formation. Cette offre de formation nationale est complétée par celles des directions générales (DG) qui organisent des formations « métiers » relevant de leurs champs de compétence.

Enfin, en complément de ces offres nationales, les directions régionales des affaires culturelles (DRAC) et les établissements publics du ministère (EP) élaborent et mettent en œuvre des programmes de formations adaptés à leurs besoins spécifiques et à ceux de leurs agents.

### Chiffres clés

**13 271** agents ont reçu une formation en 2016

**38%** des agents de catégorie A

**29%** des agents de catégorie B

**33%** des agents de catégorie C

**63%** des femmes ont reçu une formation

**66%** des stagiaires sont formés en EP ou mobilier national

**2,5** - c'est le nombre moyen de jours de formation par stagiaire

## METHODOLOGIE

Pour la préparation du bilan de formation ministériel, les modalités d'organisation des données sont étroitement dépendantes des procédures définies par le Département des études et des statistiques à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) dans le cadre de son enquête statistique annuelle relative à la formation professionnelle des agents de l'État.

- **Enquête**

79 structures (administration centrale, DRAC, établissements publics) ont été interrogées pour la constitution du bilan ministériel de la formation 2016. 69 ont répondu à l'enquête, soit un taux de réponse de 87 %. À noter que dans le cadre de l'enquête 2016, les DRAC sont dénombrées selon leur nouveau périmètre suite à la réforme territoriale.

- **Notion d'effectifs ministériels (en personnes physiques)**

L'effectif retenu est estimé au 31 décembre 2016 en nombre de personnes physiques, sur la base des déclarations des services consultés. Ce cumul des effectifs est basé sur les déclarations des différents services et ne peut donc être affecté d'une valeur absolue mais conserve sa pertinence en termes de périmètre d'intervention des services de formation.

- **Notion d'agents formés**

Le *stagiaire* est l'agent qui participe à une formation donnée et ne doit pas être confondu avec la personne formée, l'*agent formé*. Ainsi, un même agent qui suit deux formations au cours de l'année est compté comme deux stagiaires mais comme un seul agent formé.

- **Nombre de jours de formation : mode de calcul**

La durée pour une action est égale au produit du nombre de stagiaires par le temps consacré à la formation. Par exemple, à une action regroupant dix stagiaires pendant trois jours est associée une durée de 30 jours-agents.

- **Compilation nationale**

La répartition des effectifs de stagiaires s'effectue, pour éviter les doubles comptes, selon la structure organisatrice de la formation, c'est-à-dire celle qui a pris en charge les frais pédagogiques. Par exemple, un agent affecté en DRAC effectuant un stage organisé par le secrétariat général sera bien comptabilisé dans le bilan complet de sa DRAC en termes d'agents formés, mais dans le bilan du SG pour le cumul ministériel du nombre de stagiaires. Une même structure peut ainsi avoir une faible activité d'ingénierie de formation (nombre de stagiaires pris en charge financièrement) mais un très fort accès à la formation (nombre et taux d'agents formés).

- **INP**

L'institut national du patrimoine (INP) dispense un programme de formation initiale (formation d'application des conservateurs du patrimoine, formation statutaire) sur une année scolaire. Ces formations « métiers » sont étroitement liées aux missions de la direction générale des patrimoines. Néanmoins, au regard des programmes de formation continue habituellement mis en œuvre, ce programme apparaît comme particulièrement long. C'est pourquoi, dans un souci de juste appréciation des chiffres, les données relatives aux directions générales sont présentées à la fois avec et sans l'INP.

- **Mobilier national**

Par convention, le service à compétence nationale du mobilier national disposant d'un budget et d'une politique de formation propre, a été intégré aux EP.

## LISTE DES STRUCTURES INTERROGÉES

structure	entités et opérateurs		réponse
1	DRAC	DRAC Auvergne – Rhône-Alpes	X
2	DRAC	DRAC Bourgogne – Franche-Comté	
3	DRAC	DRAC Bretagne	X
4	DRAC	DRAC Centre Val-de-Loire	X
5	DRAC	DRAC Corse	X
6	DRAC	DRAC Grand-Est	X
7	DRAC	DAC Guadeloupe	X
8	DRAC	DAC Guyane	X
9	DRAC	DRAC Hauts-de-France	X
10	DRAC	DRAC Ile-de-France	X
11	DRAC	DAC Martinique	X
12	DRAC	DRAC Normandie	X
13	DRAC	DRAC Nouvelle Aquitaine	X
14	DRAC	DRAC Occitanie	X
15	DRAC	DRAC Pays de la Loire	X
16	DRAC	DRAC Provence - Alpes - Côte d'Azur	X
17	DRAC	DAC océan Indien (La Réunion)	X
18	DGPAT	Direction générale des patrimoines (DGP)	X
19	DGCA	Direction générale de la création artistique (DGCA)	X
20	DGMIC	Direction générale des médias et des industries culturelles (DGMIC)	X
21	DG	Institut national du patrimoine (INP – formation initiale)	X
22	DG	Institut national du patrimoine (INP – formation permanente des conservateurs)	X
23	SG	Secrétariat général (SG) - SRH / DRMF	X
24	EP	Bibliothèque nationale de France (BNF)	X
25	EP	Bibliothèque publique d'information (BPI)	
26	EP	Centre des monuments nationaux (CMN)	X
27	EP	Centre Georges-Pompidou	
28	EP	Centre national des arts plastiques (CNAP)	X
29	EP	Centre national du cinéma et de l'image animée (CNCIA)	X
30	EP	Centre national du livre (CNL)	X
31	EP	Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD)	
32	EP	Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Lyon (CNSMDL)	X
33	EP	Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris (CNSMDP)	X
34	EP	Ecole du Louvre	X
35	EP	Ecole nationale supérieure d'art de Bourges	X
36	EP	Ecole nationale supérieure d'art de Cergy	
37	EP	Ecole nationale supérieure d'art de Dijon	X
38	EP	Ecole nationale supérieure d'art de Limoges-Aubusson	X

39	EP	Ecole nationale supérieure d'art de Nancy	
40	EP	Ecole nationale supérieure d'art de Nice	X
41	EP	Ecole nationale supérieure de la photographie d'Arles	
42	EP	Ecole nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD)	X
43	EP	Ecole nationale supérieure des Beaux-Arts (ENSBA)	X
44	EP	Etablissement public Palais de la Porte Dorée	X
45	EP	Etablissement public du château de Fontainebleau	X
46	EP	Etablissement public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie	X
47	EP	Etablissement public du musée et du domaine national de Versailles	
48	EP	Etablissement public Sèvres - Cité de la céramique	
49	EP	Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP)	X
50	EP	Institut national d'histoire de l'art (INHA)	X
51	EP	Institut national du patrimoine (formation des agents de l'INP)	X
52	EP	Mobilier national et Manufactures nationales	X
53	EP	MUCEM	X
54	EP	Musée du Louvre	X
55	EP	Musée du quai Branly	
56	EP	Musée Guimet	X
57	EP	Musée Rodin	X
58	EP	Musée Picasso	X
59	EP	Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la culture (OPPIC)	X
60	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux	X
61	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Bretagne	X
62	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Clermont-Ferrand	X
63	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Grenoble	X
64	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Lille	X
65	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Lyon	X
66	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Marseille	X
67	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Montpellier	X
68	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Nancy	X
69	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Nantes	X
70	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Normandie	X
71	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville	X
72	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette	X
73	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Malaquais	X
74	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Marne La Vallée	X
75	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine	X
76	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Saint-Etienne	X
77	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Strasbourg	X
78	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Toulouse	X
79	EP	Ecole nationale supérieure d'architecture de Versailles	X

## 6. A. EVOLUTION DES PRINCIPAUX INDICATEURS T2 T3

### 6. A. 1. AGENTS FORMES

#### ➤ Evolution des effectifs ministériels et des agents formés

	2012	2013	2014	2015	2016
Effectif ministériel	23 726	23 300	23 420	23 951	24 048
Agents formés	12 563	12 386	12 636	13 056	13 271
% formé sur effectif ministériel	53%	53%	54%	55%	55%

La part des agents formés sur l'ensemble des effectifs considérés<sup>1</sup> reste stable en 2016. Ainsi, plus de la moitié des agents du ministère (55%) ont assisté à au moins une formation durant l'année écoulée.

#### ➤ Répartition et évolution des effectifs formés par catégorie

	A+	A	B	C	total
Nombre d'agents formés	732	4 366	3 811	4 362	13 271
Effectif ministériel (bilan formation)	3 682	7 398	5 612	7 356	24 048
Taux d'agents formés	20%	59%	68%	59%	55%

Les agents de catégorie A, B et C se forment davantage que les agents de catégorie A+, tendance observée chaque année.

	catégorie A+		catégorie A		catégorie B		catégorie C		cumul		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
agents formés	367	365	1 657	2 709	1 442	2 369	1 753	2 609	5 219	8 052	13 271
agents non formés	1 871	1 079	1 648	1 384	942	859	1 530	1 464	5 991	4 786	10 777
Effectif total	2 238	1 444	3 305	4 093	2 384	3 228	3 283	4 073	11 210	12 838	24 048

	catégorie A+		catégorie A		catégorie B		catégorie C		cumul		Total
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	
agents formés	16%	25%	50%	66%	60%	73%	53%	64%	47%	63%	55%
agents non formés	84%	75%	50%	34%	40%	27%	47%	36%	53%	37%	45%
Effectif total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Les femmes (63%) se forment davantage que les hommes (47%), toutes catégories confondues au sein du ministère.

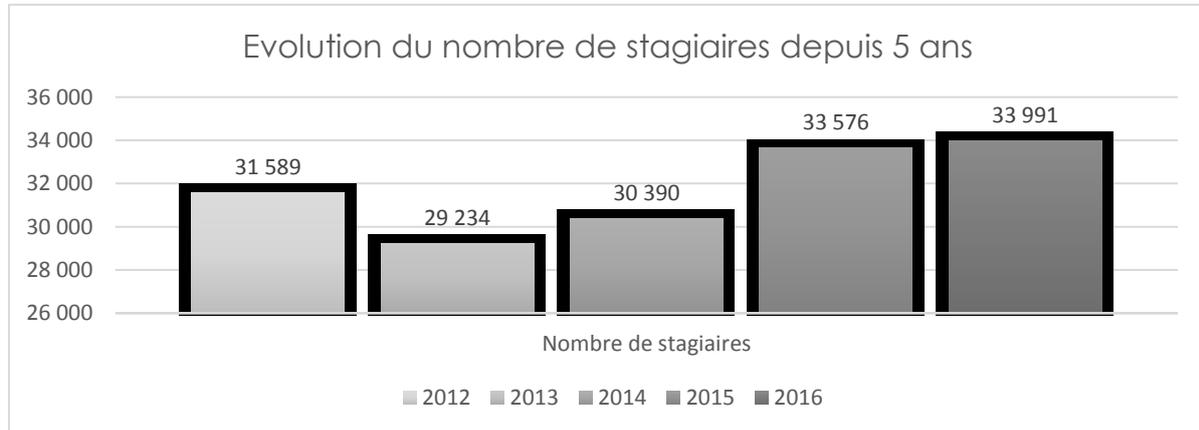
<sup>1</sup> Le cumul des effectifs ici mentionné est calculé en nombre de personnes physiques, et correspond aux déclarations des différents services ayant communiqué leur bilan formation. Il ne peut donc être affecté d'une valeur absolue, mais garde sa pertinence en termes de périmètre d'intervention des services de formation et de mesure de la part relative des agents formés.

## 6. A. 2. STAGIAIRES

### ➤ Evolution du nombre de stagiaires

Année	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre de stagiaires	31 589	29 234	30 390	33 576	33 991

Après une forte progression du nombre de stagiaires en 2014 et 2015 (respectivement +4 % et +10 %), il se stabilise et progresse légèrement de 1 % en 2016 pour atteindre quasiment 34 000 stagiaires.



### ➤ Répartition des stagiaires par catégorie et structure formatrice

Structure ayant assuré la formation	Catégories				total	Part sur du ministère
	A+	A	B	C		
Directions générales (avec INP)	552	1 724	892	851	4 019	12%
Directions générales (hors INP)	248	1 541	892	851	3 532	10%
Secrétariat général	341	2 263	1 864	2 044	6 512	19%
DRAC	121	284	262	256	923	3%
Etablissements publics et Mobilier national	753	7 739	6 409	7 636	22 537	66%
<b>TOTAL</b>	<b>1 767</b>	<b>12 010</b>	<b>9 427</b>	<b>10 787</b>	<b>33 991</b>	<b>100%</b>

L'activité de formation des EP reste majoritaire avec 66 % de stagiaires formés en 2016, taux étroitement corrélé au nombre d'agents en activité dans ces structures. L'accès à l'offre de formation du secrétariat général reste également identique à 2015 avec 19 % de stagiaires formés.

➤ Répartition et évolution des stagiaires par domaine de formation

Domaines	2016		2015		Evolution 2015/2016	
	Nbre de stagiaires	%	Nbre de stagiaires	%	Nbre de stagiaires	%
Environnement professionnel	1 139	3,4%	1 371	4,1%	-232	-17%
Management	1 546	4,5%	1 654	4,9%	-108	-7%
Gestion des RH	1 086	3,2%	763	2,3%	323	42%
Achats publics	462	1,4%	382	1,1%	80	21%
Economie finance et gestion	1 204	3,5%	1 624	4,8%	-420	-26%
Techniques juridiques	345	1,0%	269	0,8%	76	28%
Techniques administratives	592	1,7%	697	2,1%	-105	-15%
Bureautique	1 832	5,4%	2 571	7,7%	-739	-29%
Informatique	3 650	10,7%	2 259	6,7%	1 391	62%
Formations linguistiques	1 801	5,3%	1 740	5,2%	61	4%
Europe	40	0,1%	64	0,2%	-24	-38%
Développement durable	19	0,1%	17	0,1%	2	12%
Métiers de la culture	7 539	22,2%	8 862	26,4%	-1 323	-15%
Communication	1 135	3,3%	828	2,5%	307	37%
Hygiène santé et sécurité	8 341	24,5%	6 639	19,8%	1 702	26%
Politiques publiques nationales	27	0,1%	93	0,3%	-66	-71%
Préparation aux concours	2 995	8,8%	3 491	10,4%	-496	-14%
Formations statutaires	91	0,3%	89	0,3%	2	2%
Bilan de compétences	61	0,2%	54	0,2%	7	13%
VAE	24	0,1%	14	0,0%	10	71%
Période de professionnalisation	5	0,0%	0	0,0%	5	0
Parcours individualisé	57	0,2%	95	0,3%	-38	-40%
<b>Total</b>	<b>33 991</b>	<b>100,0%</b>	<b>33 576</b>	<b>100,0%</b>	<b>415</b>	<b>1%</b>

La majeure partie des stagiaires est concentrée sur les domaines de formation suivants :

- hygiène santé et sécurité (25 % du total des stagiaires),
- Métiers de la culture (22 %),
- bureautique-informatique (16 %),
- préparations aux concours (9 %).

Les domaines de l'informatique (+ 62 %) et de la gestion des ressources humaines (+ 42 %) sont ceux pour lesquels les augmentations du nombre de stagiaires ont été les plus importantes. La mise en place des formations dans le cadre du déploiement du nouveau SIRH ministériel RenoiRH explique d'une part la forte activité dans le domaine de l'informatique, et, d'autre part, l'offre de formation relative à la gestion des RH s'est enrichie en 2016 par des formations à l'actualité juridique de ce domaine et aux valeurs fondamentales de la fonction publique

qui ont été particulièrement suivies. De plus, il est à noter que la fréquentation des formations du domaine des techniques juridiques a également augmenté entre 2015 et 2016 (+ 28 %).

A contrario, les formations du domaine de l'Europe (- 38 %), de la bureautique (- 26 %) et de l'économie, finance et gestion (- 26 %) ont connu des évolutions à la baisse. Ces dernières avaient connu en 2015 une forte fréquentation compte tenu des nouvelles règles comptables applicables dans les EP (décret GBCP), les stagiaires s'étant essentiellement formés en 2015.

### 6. A. 3. JOURS ET DUREE DE FORMATION

#### Evolution du nombre de jours de formation depuis 2013

	2013	2014	2015	2016
Nombre de jours	83 459	81 855	81 298	83 403
Variation	5%	-2%	-1%	3%

Après une diminution du nombre total de journées de formation constatée en 2014 et en 2015, il est, en 2016, en augmentation de 3 % avec 83 403 jours de formation.

	2012	2013	2014	2015	2016
Nombre moyen de jours par stagiaire	2,5	2,9	2,7	2,4	2,5
Hors INP	2,2	2,5	2,3	2,1	2,2

La durée moyenne de formation par stagiaire est en légère progression en 2016, après un repli constaté depuis 2013, puisqu'on observe une tendance croisée d'une légère hausse du nombre de stagiaires conjuguée à une augmentation du nombre global de jours de formations.

Plus des trois quarts des stagiaires se concentrent sur les formations courtes (1 ou 2 jours). La part des stagiaires sur les formations supérieures ou égales à 3 jours reste stable en 2016 avec toutefois une légère augmentation des stagiaires au profit des formations d'une durée de 4 jours.

#### ➤ Ventilation des jours de formation par structure et par catégorie

Structure ayant assuré la formation	Catégories				total	Part sur l'ensemble du ministère
	A+	A	B	C		
Directions générales (avec INP)	11 322	4 586	2 339	2 184	20 430	24%
Directions générales (hors INP)	589	4 037	2 339	2 184	9 148	11%
Secrétariat général	824	4 810	3 890	4 764	14 288	17%
DRAC	286	609	485	490	1 869	2%
Etablissements publics et Mobilier national	1 638	16 150	15 252	13 776	46 816	56%
<b>TOTAL</b>	<b>14 070</b>	<b>26 154</b>	<b>21 965</b>	<b>21 214</b>	<b>83 403</b>	<b>100%</b>

➤ **Ventilation et évolution du nombre de jours de formation par type de structure**

Structure ayant assuré la formation	Nombre de jours de formation			
	2014	2016	variation	
Directions générales (avec INP)	21 642	20 430	-1 212	-6%
Directions générales (hors INP)	10 181	9 148	-1 033	-10%
Secrétariat général	14 264	14 288	24	0%
DRAC	2 224	1 869	-355	-16%
Etablissements publics et Mobilier national	43 169	46 816	3 647	8%
<b>TOTAL</b>	<b>81 298</b>	<b>83 403</b>	<b>2 105</b>	<b>3%</b>

L'évolution à la hausse du nombre de jours de formation tient essentiellement à l'augmentation observée au sein des établissements publics et Mobilier national (+8 %) et qui s'explique par un contingent de stagiaires plus importants cette année pour ces structures.

➤ **Ventilation et évolution du nombre de jours de formation par domaine**

Domaines	2016		2015		Evolution 2015/2016	
	Nb de jours	%	Nb de jours	%	Nb de jours	%
Environnement professionnel	1 983	2,4%	2 242	2,8%	-259	-12%
Management	2 686	3,2%	3 531	4,3%	-846	-24%
Gestion des RH	2 475	3,0%	1 479	1,8%	996	67%
Achats publics	874	1,0%	917	1,1%	-42	-5%
Economie finance et gestion	1 630	2,0%	2 072	2,5%	-442	-21%
Techniques juridiques	671	0,8%	604	0,7%	67	11%
Techniques administratives	1 566	1,9%	1 418	1,7%	148	10%
Bureautique	2 169	2,6%	3 229	4,0%	-1 060	-33%
Informatique	6 790	8,1%	4 388	5,4%	2 402	55%
Formations linguistiques	9 336	11,2%	8 160	10,0%	1 176	14%
Europe	169	0,2%	1 145	1,4%	-976	-85%
Développement durable	28	0,0%	45	0,1%	-16	-36%
Métiers de la culture	19 399	23,3%	20 338	25,0%	-939	-5%
Communication	3 196	3,8%	1 664	2,0%	1 532	92%
Hygiène santé et sécurité	11 715	14,0%	9 503	11,7%	2 212	23%
Politiques publiques nationales	65	0,1%	143	0,2%	-77	-54%
Préparation aux concours	6 298	7,6%	7 395	9,1%	-1 097	-15%
Formations statutaires	11 377	13,6%	12 101	14,9%	-724	-6%
Bilan de compétences	200	0,2%	202	0,2%	-2	-1%
VAE	132	0,2%	92	0,1%	41	45%
Période de professionnalisation	36	0,0%	0	0,0%	36	
Parcours individualisé	606	0,7%	633	0,8%	-27	-4%
<b>Total</b>	<b>83 403</b>	<b>100%</b>	<b>81 298</b>	<b>100%</b>	<b>2 104</b>	<b>3%</b>

La liste des domaines rassemblant le plus grand nombre de jours de formation recoupe pour partie logiquement celle du nombre de stagiaires : hygiène santé et sécurité et métiers de la culture.

## 6. B. REPARTITION PAR TYPE DE FORMATION ET PAR CATEGORIES T2 T3

La formation statutaire est destinée, conformément aux règles prévues dans les statuts particuliers, à conférer aux fonctionnaires accédant à un grade les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'exercice de leurs fonctions et la connaissance de l'environnement dans lequel elles s'exercent. Elle concerne notamment les agents titulaires qui suivent des formations obligatoires dans le cadre de leur statut particulier. Sont principalement pris en compte dans cette catégorie les conservateurs stagiaires accueillis dans les formations longues de l'INP.

Les actions de formation continue sont quant à elles classées en trois catégories en fonction de leurs objectifs :

- l'adaptation immédiate au poste de travail (Type T1)
- l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers (Type T2)
- le développement des qualifications ou l'acquisition de nouvelles qualifications (Type T3).

Une action de formation n'est pas classée, a priori, dans une des catégories. Selon les circonstances, elle sera suivie au titre de l'une d'entre elles. C'est le cadre dans lequel se situe la demande individuelle de formation qui permet de la classer dans la typologie au moment de l'inscription de l'agent. A ces trois types d'actions de formation continue peuvent également s'ajouter les formations de préparation aux concours et examens professionnels, et d'autres dispositifs spécifiques (bilans de compétences, VAE).

### ➤ Répartition des actions par type de formation et par catégories d'agents

	A+			A			B			C			Ensemble		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
<b>FORMATION STATUTAIRE</b>															
stagiaires	26	37	63	1	5	6	9	9	18	2	2	4	38	53	91
jours	4 005	6 000	10 005	64	318	381	470	417	887	104	0	104	4 642	6 735	11 377
<b>FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE</b>															
<b>Formation continue</b>															
<b>T1</b>															
stagiaires	481	650	1 131	2 707	5 040	7 747	1 951	3 553	5 504	2 863	4 046	6 909	8 002	13 289	21 291
jours	1 139	1 582	2 721	5 076	10 326	15 402	3 644	7 183	10 826	5 025	7 531	12 556	14 884	26 622	41 506
<b>T2</b>															
stagiaires	191	243	434	973	1 875	2 848	985	1 301	2 286	685	1 036	1 721	2 834	4 455	7 289
jours	427	443	870	2 071	3 822	5 893	2 505	3 030	5 535	1 544	1 970	3 514	6 547	9 266	15 812
<b>T3</b>															
stagiaires	36	61	97	287	502	789	220	514	734	208	407	615	751	1 484	2 235
jours	76	284	360	888	2 062	2 950	850	1 920	2 770	680	1 282	1 962	2 493	5 549	8 042
<b>ENSEMBLE</b>															
stagiaires	708	954	1 662	3 967	7 417	11 384	3 156	5 368	8 524	3 756	5 489	9 245	11 587	19 228	30 815
jours	1 642	2 310	3 951	8 035	16 210	24 245	6 998	12 133	19 131	7 249	10 784	18 033	23 924	41 436	65 361
<b>Préparation aux concours</b>															
stagiaires	18	16	34	163	422	585	221	643	864	401	1 111	1 512	803	2 192	2 995
jours	18	65	83	353	1 026	1 379	544	1 317	1 861	740	2 235	2 975	1 655	4 643	6 298
<b>Période de professionnalisation</b>															
stagiaires	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3	2	5	3	2	5
jours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40	10	50	40	10	50
<b>VAE</b>															
stagiaires	5	1	6	2	6	8	4	3	7	0	3	3	11	13	24
jours	20	4	24	25	36	61	27	11	38	0	9	9	72	60	132

<b>Bilans de compétence</b>															
stagiaires	0	2	2	3	24	27	3	11	14	5	13	18	11	50	61
jours	0	7	7	7	80	87	11	38	49	17	40	57	35	165	200
<b>Congé de formation professionnelle (CFP)</b>															
stagiaires	1	1	2	10	14	24	4	12	16	8	7	15	23	34	57
jours indemnisés	21	43	64	865	835	1 700	382	574	955	418	445	862	1 686	1 896	3 582
jours non indem	0	0	0	0	0	0	0	381	381	258	0	258	258	381	639
total jours	21	43	64	865	835	1 700	382	954	1 336	676	445	1 120	1 944	2 277	4 221
<b>Total formation professionnelle continue</b>															
stagiaires	732	974	1 706	4 145	7 883	12 028	3 388	6 037	9 425	4 173	6 625	10 798	12 438	21 519	33 957
jours	1 701	2 428	4 129	9 285	18 506	27 474	7 962	14 452	22 414	8 722	13 522	22 244	27 670	48 591	76 261
<b>TOTAL</b>															
stagiaires	758	1 011	1 769	4 146	7 888	12 034	3 397	6 046	9 443	4 175	6 627	10 802	12 476	21 572	34 048
jours	5 706	8 428	14 134	9 349	18 506	27 855	8 432	14 869	23 301	8 826	13 522	22 348	32 312	55 326	87 638
<b>TOTAL hors CFP</b>															
stagiaires	757	1 010	1 767	4 136	7 874	12 010	3 393	6 034	9 427	4 167	6 620	10 787	12 453	21 538	33 991
jours	5 685	8 386	14 070	8 484	17 670	26 154	8 050	13 915	21 965	8 150	13 078	21 228	30 368	53 049	83 417
<b>Nombre d'agents formés</b>	<b>367</b>	<b>365</b>	<b>732</b>	<b>1 657</b>	<b>2 709</b>	<b>4 366</b>	<b>1 442</b>	<b>2 369</b>	<b>3 811</b>	<b>1 753</b>	<b>2 609</b>	<b>4 362</b>	<b>5 219</b>	<b>8 052</b>	<b>13 271</b>
<i>Agents formés : agents ayant suivi au moins une formation au cours de l'année considérée.</i>															
EFFECTIF AGENTS sur le périmètre du bilan formation (Titre 2 et 3)	2 238	1 444	3 682	3 305	4 093	7 398	2 384	3 228	5 612	3 283	4 073	7 356	11 210	12 838	24 048

## 6. C. LES DISPOSITIFS PARTICULIERS DE FORMATION **T2** **T3**

### 6. C. 1. LE DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION (DIF)

Les agents ont la possibilité, dans le cadre d'un projet professionnel défini avec leur responsable hiérarchique ou avec un conseiller mobilité-carrière, de demander la mobilisation de leur droit individuel à la formation (DIF). Le DIF est à l'initiative de l'agent, sous réserve de l'accord hiérarchique et de l'intégration de la formation au plan de formation du service.

En 2016, le nombre de bénéficiaires ayant eu recours au DIF est en nette baisse par rapport à 2015 (- 25 %), en passant ainsi de 626 stagiaires en 2015 à 471 en 2016.

Consommation du DIF en 2015	Nbre de stagiaires	Répartition stagiaires	Nbre d'heures	Répartition heures	Equivalent jours
Métiers de la culture	164	35%	3 774	31%	629
Parcours indiv. de formation et de reconversion	75	16%	1 859	15%	310
Formations linguistiques	64	14%	2 026	17%	338
Préparation aux concours	56	12%	2 546	21%	424
Gestion des ressources humaines	26	6%	434	4%	72
Bureautique	17	4%	205	2%	34
Hygiène santé et sécurité	12	3%	183	2%	31
Management	12	3%	329	3%	55
Informatique	12	3%	250	2%	42
Bilan de compétences	7	1%	108	1%	18

Techniques juridiques – Europe	7	1%	86	1%	14
Communication et services aux usagers	6	1%	106	1%	18
Techniques administratives	4	1%	163	1%	27
Economie finance et gestion	4	1%	42	0%	7
Achats publics	2	0%	24	0%	4
Environnement professionnel	1	0%	28	0%	5
Politiques publiques nationales	1	0%	6	0%	1
Validation des acquis de l'expérience	1	0%	2	0%	0
Développement durable	0	0%	0	0%	0
<b>TOTAL</b>	<b>471</b>	<b>100%</b>	<b>12 170</b>	<b>100%</b>	<b>2 028</b>

Les domaines de formation les plus sollicités pour le DIF sont :

- les métiers de la culture (36 % des stagiaires / 31 % des jours) ;
- les parcours individuels de formation et de reconversion (16 % des stagiaires / 15 % des jours) ;
- les langues (14 % des stagiaires / 17 % des jours) ;
- et les préparations aux concours (12 % des stagiaires / 21 % des jours).

## 6. C. 2. LE BILAN DE COMPETENCES

Le bilan de compétences, aux termes du décret du 15 octobre 2007, permet aux agents « d'analyser leurs compétences, aptitudes et motivations en vue de définir un projet professionnel ». Le cas échéant, il permet de définir un projet de formation. Le congé ne peut excéder 24 heures de temps de service, soit quatre jours, qui peuvent le cas échéant être complétées par des heures prises sur le DIF.

61 agents ont eu recours au bilan de compétences en 2016. Ce chiffre est en augmentation par rapport à 2015, notamment au sein des EP et des DRAC.

### ➤ Nombre de bilan de compétence depuis 2012 par type de structure

	Administration centrale et SCN	DRAC	EPA et Mobilier nal	dont EP enseignement	total Bilans de compétence	Variation
2012	11	5	37	2	<b>53</b>	
2013	4	4	52	3	<b>60</b>	13%
2014	9	2	48	2	<b>59</b>	-2%
2015	14	2	38	2	<b>54</b>	-8%
2016	12	5	44	3	<b>61</b>	13%

## 6. C. 3. LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE)

Le décret du 15 octobre 2007 prévoit des actions de formation en vue de la validation des acquis de l'expérience professionnelle. Les agents peuvent suivre ces formations, à leur demande, dans la limite d'un congé qui ne peut excéder annuellement 24 heures de temps

de service, soit quatre jours. Cette durée peut néanmoins être complétée par des heures prises sur le DIF.

➤ **Nombre d'actions de formation en vue d'une VAE depuis 2012**

	Administration centrale et SCN	DRAC	EPA et Mobilier nat	dont EP enseignement	total VAE	Variation
2012	2	4	10	2	<b>16</b>	
2013	3	10	10	2	<b>23</b>	44%
2014	4	7	15	1	<b>26</b>	13%
2015	1	0	13	1	<b>14</b>	-46%
2016	5	4	15	8	<b>24</b>	71%

Sur l'ensemble du ministère en 2016, ce dispositif a bénéficié à 24 agents et est en progression par rapport à 2015 (10 agents supplémentaires). Après une forte baisse observée en 2015, le nombre de bénéficiaires est, en 2016, comparable à celui observé en 2013 et en 2014.

#### 6. C. 4. LE CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP)

En 2016, 41 agents ont déposé une nouvelle demande de congé de formation professionnelle. Ces 41 demandes ont toutes été acceptées dont 2 sans indemnité.

➤ **Les congés de formation professionnelle réalisés en 2016**

	2013	2014	2015	2016
<b>Effectif en CFP</b>	<b>40</b>	<b>54</b>	<b>66</b>	<b>57</b>

Au total, 57 stagiaires étaient placés en CFP en 2016 (contre 66 en 2015) correspondant à 4 221 jours (contre 4 396 jours en 2015) dont 639 jours sans indemnité.

➤ **Détail des agents en CFP en 2016**

	A+			A			B			C			Ensemble		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
stagiaires	1	1	2	10	14	24	4	12	16	8	7	15	23	34	57
jours indemnisés	21	43	64	865	835	1 700	382	574	955	418	445	862	1 686	1 896	3 582
jours non indem	0	0	0	0	0	0	0	381	381	258	0	258	258	381	639
<b>total jours</b>	<b>21</b>	<b>43</b>	<b>64</b>	<b>865</b>	<b>835</b>	<b>1 700</b>	<b>382</b>	<b>954</b>	<b>1 336</b>	<b>676</b>	<b>445</b>	<b>1 120</b>	<b>1 944</b>	<b>2 277</b>	<b>4 221</b>

#### 6. D. LES DEPENSES DIRECTES DE FORMATION T2 T3

##### 6. D. 1. EVOLUTION EN EUROS DES DEPENSES DIRECTES DE FORMATION

Les dépenses directes de formation comprennent les dépenses pédagogiques et les frais de mission des stagiaires (remboursement des frais d'hébergement et de déplacement).

➤ **Evolution des dépenses directes de formation sur l'ensemble du ministère**

	2013	2014	2015	2016
Dépenses (en €)	9 411 677 €	9 828 963 €	10 348 071 €	10 619 000 €
Variation	1%	4%	5%	3%

➤ **Evolution 2014/2015 des dépenses directes de formation par type de structure**

Structure ayant assuré la formation	2015	2016	Variations 2015-2016	Part relative (2016)
Directions générales et INP	1 366 047 €	1 612 395 €	246 348 €	15%
			18%	
Directions générales hors INP	801 761 €	977 575 €	175 814 €	9%
			22%	
Secrétariat général	2 112 128 €	2 597 198 €	485 070 €	24%
			23%	
DRAC	619 449 €	341 354 €	-278 095 €	3%
			-45%	
Etablissements publics et Mobilier national	6 250 447 €	6 068 053 €	-182 395 €	57%
			-3%	
<b>TOTAL</b>	<b>10 348 071 €</b>	<b>10 619 000 €</b>	<b>270 929</b>	<b>100%</b>
			<b>3%</b>	

Les dépenses directes de formation entre 2015 et 2016 gagnent, sur l'ensemble du ministère, près de 271 000 € (+ 3 %).

Cette augmentation s'observe essentiellement au sein du secrétariat général, des directions générales et des EP d'enseignement. L'augmentation affichée par le SG (+ 23 %) tient en majeure partie à la prise en charge en 2016 des frais de déplacements des agents des DRAC dans le cadre du « qui invite paie ».

## 6. D. 2. REPARTITION DES DEPENSES DIRECTES ENTRE FRAIS PEDAGOGIQUES ET FRAIS DE MISSIONS

### ➤ Répartition des dépenses directes entre frais pédagogiques et frais de missions

Structure organisatrice	total des dépenses directes	dont Frais de mission	% frais de mission	Dont dépenses pédago-giques	% dépenses pédago-giques
<b>Directions générales et INP</b>	1 612 395 €	540 989 €	34%	1 071 407 €	66%
DG hors INP	977 575 €	206 536 €	21%	771 040 €	79%
INP	634 820 €	334 453 €	53%	300 367 €	47%
<b>Secrétariat général</b>	2 597 198 €	216 129 €	8%	2 381 069 €	92%
<b>DRAC</b>	341 354 €	67 590 €	20%	273 763 €	80%
<b>EP et Mobilier national</b>	6 068 053 €	762 916 €	13%	5 305 136 €	87%
<b>TOTAL</b>	<b>10 619 000</b>	<b>1 587 625</b>	<b>15%</b>	<b>9 031 375</b>	<b>85%</b>

Les frais de mission pèsent principalement sur les coûts de l'INP où ils représentent plus de la moitié des dépenses engagées (53%). Par ailleurs, on peut noter que les frais de mission pour les DRAC ne pèsent que pour 20 % du montant total des dépenses de formation contre 59 % en 2015, baisse essentiellement liée à la mise en place du « qui invite paie ».

## 6. D. 3. REPARTITION DES DEPENSES DE FORMATION PAR TYPE DE STRUCTURE ET PAR CATEGORIE

### ➤ Répartition des dépenses de formation par type de structure et par catégorie

Structure organisatrice	Catégorie				total	%
	A+	A	B	C		
<b>Directions générales et INP</b>	704 798 €	462 645 €	218 054 €	226 897 €	1 612 395 €	15%
<b>Secrétariat général</b>	170 253 €	923 992 €	715 497 €	787 456 €	2 597 198 €	24%
<b>DRAC</b>	33 005 €	113 579 €	107 723 €	87 046 €	341 354 €	3%
<b>EP et Mobilier national</b>	287 374 €	2 358 612 €	1 773 459 €	1 648 608 €	6 068 053 €	57%
<b>TOTAL</b>	<b>1 195 430 €</b>	<b>3 858 829 €</b>	<b>2 814 734 €</b>	<b>2 750 007 €</b>	<b>10 619 000 €</b>	<b>100%</b>
%	11%	36%	27%	26%	100%	

## 6. D. 4. REPARTITION DES DEPENSES DE FORMATION PAR DOMAINE

Domaines	2016	2015	Variation		Part relative 2016
			Montant	Taux	
Métiers de la culture	1 931 241 €	2 231 440 €	-300 199 €	-13%	18%
Hygiène santé et sécurité	1 469 662 €	1 331 459 €	25 234 €	2%	14%
Bureautique/informatique	1 468 092 €	1 444 428 €	136 633 €	10%	14%
Formations linguistiques	978 688 €	831 614 €	55 252 €	6%	9%
Préparation aux concours	924 125 €	923 436 €	55 404 €	6%	9%
Management	871 863 €	868 721 €	40 248 €	5%	8%
Communication et services aux usagers	556 706 €	367 472 €	70 977 €	15%	5%
Formations statutaires	541 575 €	485 729 €	174 104 €	47%	5%
Gestion des ressources humaines	479 002 €	345 860 €	123 607 €	35%	5%
Economie finance et gestion	275 941 €	355 395 €	-69 919 €	-20%	3%
Techniques administratives	256 315 €	245 798 €	10 517 €	4%	2%
Achats publics	177 763 €	189 987 €	-12 224 €	-6%	2%
Techniques juridiques	148 120 €	105 956 €	-35 832 €	-19%	1%
Environnement professionnel	143 199 €	183 952 €	17 230 €	14%	1%
Bilan de compétences	123 522 €	125 969 €	17 565 €	17%	1%
Parcours individualisé	90 182 €	68 225 €	16 846 €	23%	1%
Europe	51 991 €	72 063 €	-20 072 €	-28%	0%
Validation des acquis de l'expérience	51 089 €	44 142 €	-17 136 €	-25%	0%
Congé de formation professionnelle	43 098 €	41 661 €	-1 045 €	-2%	0%
Politiques publiques nationales	21 596 €	73 337 €	-20 065 €	-48%	0%
Développement durable	10 675 €	11 427 €	-751 €	-7%	0%
Période de professionnalisation	4 555 €	0 €	4 555 €		0%
<b>Total</b>	<b>10 619 000 €</b>	<b>10 348 071 €</b>	<b>270 929 €</b>	<b>3%</b>	<b>100%</b>

La majeure partie des dépenses de formation est réalisée dans les domaines suivants :

- métiers de la culture (18 % du total des dépenses directes) ;
- hygiène santé et sécurité (14 %) ;
- bureautique-informatique (14 %).

Cette répartition des dépenses par domaine est équivalente à la répartition des stagiaires sur ces mêmes domaines, le niveau des dépenses étant corrélé aux effectifs et à la durée des formations.

## 6. E. RECAPITULATIF FINANCIER T2 T3

Le bilan complet du coût de la formation professionnelle prend en compte, outre les dépenses directes évoquées ci-dessus, la rémunération des stagiaires pendant la durée des formations, ainsi que celle des personnels en charge de l'organisation et du suivi de l'activité de formation.

	Dépenses directes de formation	Ingénierie de formation	Traitement des stagiaires et congés de formation	Dépense totale de formation	Masse salariale (estimation)	Formation / masse salariale
2016 (€)	10 619 000	7 045 697	22 582 704	40 247 400	827 333 064	4,9% <sup>2</sup>
%	26,4%	17,5%	56,1%	100%	0	0%
2015 (€)	10 348 071	7 155 485	19 084 061	36 587 616	823 742 348	4,4%
%	28,3%	19,6%	52,2%	100%	0	0%

Sur la base de barèmes de rémunérations établis par la DGAFP:

- le traitement des stagiaires est obtenu en multipliant le nombre de jours de formation par le coût salarial journalier de la formation ;
- la masse salariale est calculée en multipliant les effectifs en fonction de chaque catégorie par un coût forfaitaire annuel.

En 2016, les dépenses de formation au ministère de la culture s'élèvent à près de 40,3 M €, représentant ainsi 4,9 % de la masse salariale.

<sup>2</sup> Des vérifications sont en cours avec la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) et la Direction du Budget (DB) afin de comparer les éléments quantitatifs relatifs à la masse salariale et au pourcentage de crédits Formation (cf Statistiques DGAFP 2017. La formation statutaire et professionnelle des agents du ministère en 2015, faisant apparaître un pourcentage de 10% pour le MCC).